

# Le Maintien Dans l'Emploi à l' ALSMT

Bilan des CPOM - Grand-Est 26 octobre 2021

Dr Corinne Martinet, Médecin du travail  
Coordinatrice du groupe MDE ALSMT



# Sommaire

I. Détecter les salariés de plus de 45 ans, à risque de « décrochage » professionnel

I. Partenariats

II. Communication

# I. Détecter les salariés de plus de 45 ans à risque de décrochage professionnel

Déroulé du projet

Questionnaire

Résultats

Prise en charge

- **Constat** : difficulté croissante de reclasser les salariés de plus de 45 ans dans les petites entreprises.

- **Etude prospective** : l'ALSMT décide de rechercher précocement les salariés à risque de désinsertion.

Protocole :

- Création d'un auto-questionnaire court (10 questions)
- Passation du questionnaire et suivi de la cohorte sur 2 ans + entretien téléphonique auprès des salariés sortis des effectifs (2017-2019)
- Validation en lien avec l'INRS (2020)
  - ➔ 2 questions prédictives de désinsertion

- **Prévention** : Utilisation de ce questionnaire simplifié depuis septembre 2020 lors de toutes les visites médicales et entretiens infirmiers pour les salariés de + de 45 ans

# I. Détecter les salariés de plus de 45 ans à risque de décrochage professionnel

Déroulé du projet

Questionnaire

Résultats

Prise en charge



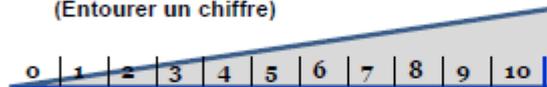
Questionnaire Maintien dans l'Emploi pour les salariés de plus de 45 ans

Questions prédictives

**1 – Pouvez-vous noter votre capacité de travail actuelle sur une échelle de 0 à 10 (0 signifie qu'il vous est impossible de travailler et 10 que votre capacité de travail est maximale)**

(Entourer un chiffre)

0 = incapacité de travailler



10 = capacité maximale

**2 – Pensez-vous que dans 2 ans, votre état de santé vous permettra d'effectuer votre travail actuel ?**

Non, sans doute pas

Ce n'est pas sûr

C'est relativement certain

**3 – Durant les 12 derniers mois avez-vous été absent pour raison de santé ?**

Aucun arrêt

Un arrêt

Plusieurs arrêts

# I. Détecter les salariés de plus de 45 ans à risque de décrochage professionnel

Déroulé du projet

Questionnaires

Résultats

Prise en charge

Prédiction du niveau de risque de désinsertion professionnelle

## Un salarié exprimant :

- une capacité de travail actuelle entre 0 et 4
- et
- la modalité « non sans doute pas » à pouvoir travailler dans 2 ans

➔ **Présente un risque de 50% de se retrouver parmi les décrocheurs à 2 ans**

**256** salariés repérés sur 3064 salariés interrogés pendant la durée du CPOM

88 Présentent un « risque très élevé »

ET

168 Présentent un « risque important »

OU

# I. Détecter les salariés de plus de 45 ans à risque de décrochage professionnel

Déroulé du projet

Questionnaires

Résultats

Prise en charge

- **Mobilisation en interne** : suivi et prise en charge précoce des salariés repérés par l'équipe pluridisciplinaire, orientations
- **Mobilisation en externe** : acteurs du MDE
- **Analyse des données** : identifier les effets des orientations et aménagement de poste et leur incidence sur le MDE
- **Action collective** : si plusieurs salariés à risque de décrochage sont identifiés dans une même entreprise

## II. Partenariats

# Renforcer les liens avec les autres acteurs du maintien



# II. Partenariats

## IRR

IRR : SSR avec des plateaux techniques et des thérapeutes spécialisés en réadaptation professionnelle

### ▶ Staffs IRR/ALSMT réguliers :

- Choix des bilans fonctionnels pour évaluer les capacités des salariés (en arrêt de travail ou non) présentant une problématique professionnelle
- Formation des médecins du travail à l'interprétation des bilans
- Fiche de liaison standardisée formulant une demande précise avec accord écrit du salarié
- Liens facilités, priorisations des demandes entre les services (courriel), copie médecin traitant
- Evolution de nos organisations pour améliorer la réactivité : avant les bilans étaient systématiquement suivis d'une consultation d'un Médecin MPR, actuellement les bilans sont faits par les thérapeutes et suivis d'une synthèse médicale entre les thérapeutes et un Médecin MPR

### ▶ Environ 150 salariés orientés par an par L'ALSMT

### ▶ Précocité de la demande : environ 40% des salariés sont en poste

# II. Partenariats

## IRR

- ▶ **En 2019** : 143 demandes, 75 en arrêt maladie ou accident de travail, 61 ont bénéficié d'une prise en charge à l'IRR suite au bilan
- ▶ **Bénéfices pour le salarié** :
  - Prise de conscience, connaît mieux ses restrictions, peut se projeter
  - Prise en charge précoce en réadaptation
- ▶ **Pour le Médecin du Travail** :
  - connaissance des capacités résiduelles du salarié, facilite les aménagements
  - Décision documentée, neutralité dans l'avis donné au salarié
  - Echanges facilités entre professionnels

## II. Partenariats Assurance Maladie

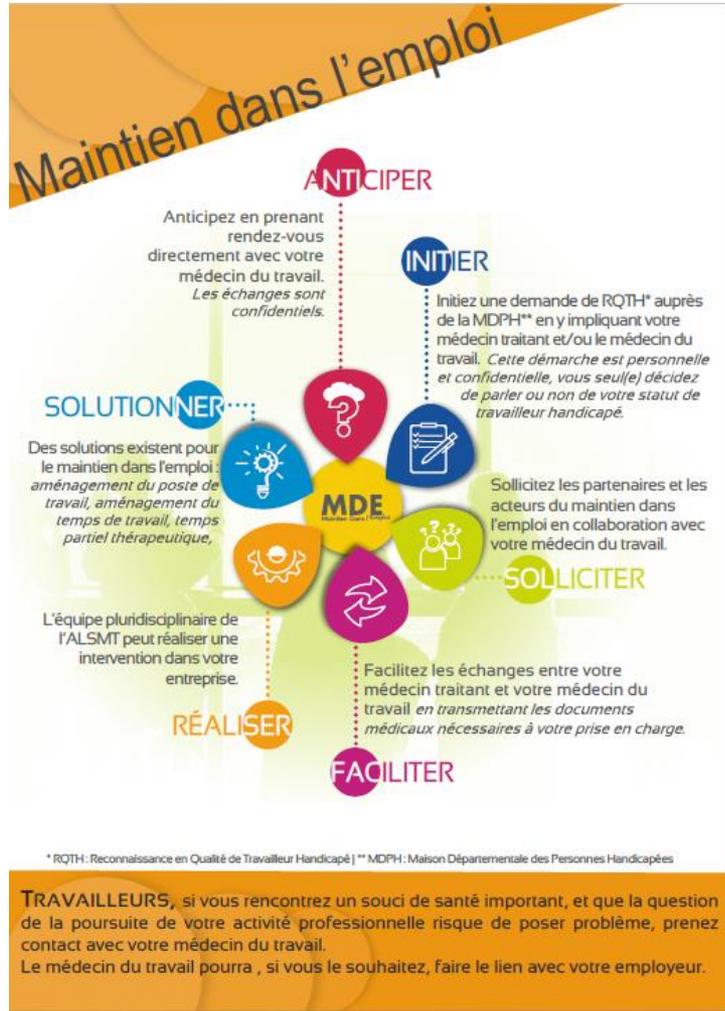
- ▶ Traitement des demandes de visite de pré-reprise par mail
- ▶ Participation à la Cellule PDP
  - De juin 2020 à juin 2021, participation à 6 Cellules PDP
  - 61 situations évoquées concernant l'ALSMT
- ▶ Coopération avec les Assistantes Sociales de la CARSAT

# III. Communication

- ▶ SEEPH 2020 : Enquête sur la connaissance de la visite de pré-reprise
- ▶ Création et diffusion de supports de communication:
  - Flyers sur le Maintien dans l'Emploi, à destination des salariés et des employeurs
  - Affiche sur la visite de pré-reprise
  - Livret : « *Inaptitude au poste de travail* »
  - Plaquette : « *L'importance de la visite médicale de pré-reprise pour vos patients* » destinée aux médecins traitants
- ▶ Site internet ALSMT et réseaux sociaux: *LinkedIn, YouTube*
- ▶ Webdocumentaire: Maladies Chroniques Evolutives, [www.maladies-chroniques.fr](http://www.maladies-chroniques.fr)

# III. Communication

## Les flyers



# Merci pour votre attention

26/10/2021

Dr Corinne Martinet, Médecin du travail  
Coordinateur du groupe MDE ALSMT

